

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Oui—de menaces à la sécurité. Il a ensuite dit qu'elle était morte et enterrée. Quelle résurrection, monsieur l'Orateur! En quelques minutes, elle s'est montrée. N'y a-t-il pas précisément quelque chose qui cloche au ministère de la Justice si cette personne était ainsi considérée comme une menace? En Allemagne de l'Ouest, où l'on redoute naturellement ce genre d'incidents, elle a pu continuer à travailler pendant plusieurs années sans être identifiée, jusqu'à ce qu'un des journaux stellaires réussisse à la retrouver.

Imaginez, monsieur l'Orateur, salir, écla-bousser au moins deux anciens ministres, en faire l'objet d'insinuations. Suivant les propos tenus dans les cercles officiels, ce serait maintenant quatre, je crois. Le ministre a-t-il osé le dire à la Chambre des communes? Non pas. Il a écrit une lettre au premier ministre dans laquelle il s'exprime ainsi:

Monsieur le premier ministre,

Le vendredi 4 mars, ainsi qu'en fait foi la page 2211 du *hansard*, j'ai déclaré que le chef de l'opposition «vient de nous accuser de cacher la vérité et les éléments de preuve au comité».

J'ai ajouté que «de tous les membres de la Chambre des communes, c'est le dernier à...

Etc. La lettre continuait:

Le très honorable représentant m'a répondu: «Je ne suis pas inquiet. Que votre commission fasse une enquête là-dessus. Allez-y.»

J'ai indiqué par la suite que le chef de l'opposition avait négligé de remettre le dossier sur cette affaire aux légistes du ministère de la Justice afin d'obtenir leur avis.

Le premier ministre trouve-t-il que ses ministres laissent à désirer? A-t-il jamais à s'en plaindre? A ceux qui écrivent en termes calomnieux, dit-il: «Cette suggestion est dif-famatoire et je vais la transmettre aux légistes de la Couronne»? Si nous commençons ainsi, monsieur l'Orateur, nous allons détruire la démocratie, car nous savons tous, la nature humaine étant ce qu'elle est, que nous devons nous voir face à face tous les jours, et des choses semblables ne sont jamais évoquées.

Le ministre continuait encore dans sa lettre:

J'ai allégué que le chef de l'opposition n'a pas traité l'affaire convenablement et qu'il a négligé de consulter les légistes du ministère de la Justice.

Le député de Kamloops (M. Fulton) a répondu à ceci une fois pour toutes. Ensuite la lettre conclut—s'agit-il d'un post-scriptum?—ainsi:

Je n'ai porté et je ne porte aucune autre accusation.

Que faut-il penser de cette déclaration, monsieur l'Orateur? Que faut-il penser de ses

deux conférences de presse? Que faut-il penser de ses allégations, de ses calomnies, de ses ragots, de ses diffamations et de ses turpitudes?

Au lieu de faire un rapport à la Chambre, le ministre adresse une lettre au premier ministre et lui déclare: «Vous avez atteint l'âge de raison; expliquez-leur ce qui en est à mon sujet». C'est, monsieur l'Orateur, la chose la plus extraordinaire qui soit arrivée dans cette enceinte depuis mes nombreuses années de vie publique. Ils ont tout examiné au microscope. Je ne prétends pas que tout ce que j'ai fait était bien, mais j'affirme, monsieur l'Orateur, que c'était honnête. (*Applaudissements*). Quand nous sommes arrivés au pouvoir, monsieur l'Orateur, il a été immédiatement proposé de consulter les dossiers du cabinet. Somme toute, les intéressés avaient connu leurs divisions en 1955 et en 1956. Mais j'ai dit: «pas un regard ou un coup d'œil; pas un dossier et pas un seul examen». C'est la tradition britannique et celle que j'ai suivie sans défaillir. Je ne dis pas que je n'aurais pas aimé connaître certaines observations de quelques vis-à-vis lorsqu'ils siégeaient sur les banquettes ministérielles, mais cela n'est pas conforme à la tradition britannique. Nous ne mettons pas le nez dans les affaires d'autrui.

**M. Byrne:** Sauf Nielsen.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Nous ne nageons pas en eaux troubles. Pas une ligne n'a été examinée, soit indirectement, soit complètement, ni par moi-même, ni par toute personne en mon nom. D'ailleurs, aucun rapport ne m'a été fait. Agir autrement, c'est saper les fondements de notre démocratie.

• (4.10 p.m.)

Mais, monsieur l'Orateur, s'il y avait eu une preuve que la sécurité de l'État était menacée, quel aurait été le meilleur parti à prendre? Je remonte à 1957. Je ne mentionnerai pas le cas, car je ne veux pas évoquer un nom, un nom tragique, ce qui nuirait à l'épouse et à la famille de la personne en question et aggraverait leurs sentiments. Je vous donnerai toutefois lecture de ce que le premier ministre actuel avait déclaré le 12 avril 1957, page 3660 du compte rendu officiel:

Dans nos enquêtes sur la sécurité, nous avons toujours eu pour principe, et avec raison je crois, de ne pas traiter publiquement des détails allégués contre qui que ce soit pour la bonne raison que les détails de la vie privée de quelqu'un ne doivent pas faire l'objet d'une accusation ni d'une réfutation. Les motifs dont s'inspire ce principe, sont, je crois, évidents. On pourrait faire beaucoup plus de tort que de bien à l'intéressé et aboutir à des résultats très regrettables pour tous sans que la cause de la sécurité y gagne.